CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille quotidienne—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront payés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. Richard Lack.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Carson.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5janv—3O

POUR PRINCETON, Vicksburg, et les ports intermédiaires. Le steamboat ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
22 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer **Chancellor**, ayant sa cabane sur le pont, commandé par le capitaine John Shallcross. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment pour les deux ports désignés et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS;
4 fev 40 rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux amménagemens, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
29 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co,
30janv 47, rue Bienville.

POUR LA MOBILE par le fleuve. La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
28 jan nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR BALTIMORE | La barque A. I. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
2 fev Wm. VANCE, 18, rue de la Douane.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son fret engagé, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à Th. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, no. 26.

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pernon Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons amménagemens, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Broadford. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle.-Levée.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
3 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Tampico.—La goëlette mexicaine AMERICA, capitaine Ruiz, ayant la plus grande plus grande partie de son chargement engagée, partira mardi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Tampico—La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, partira pour cette destination, Dimanche 7 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à
5 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Fisher, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à JOHN CROSBY,
30 jan no. 38, rue du Camp.

POUR MATAGORDA—La goëlette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
22 jan 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goël. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à vis la rue Toulouse, ou à
22 janv CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SYRUS, partira pour le susdit port, aujourd'hui ou demain. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à JOHN H. PECK,
27 jan 20, rue Bienville

BLANC de Baleine—300 caisses Blanc de Baleine de New Bedford et Nantucket, récemment reçues et à vendre par Jno. A. PECK,
30 janv 20, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Katsher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux amménagemens pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à
18 janv R. GRONING & Co.

A FRETER—Le brick A. L. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
16 janu 47, rue du Camp.

A FRETER—La barque anglaise fine voilière CAMBRIAN, capitaine James Gowan, pouvant charger 1656 balles coton, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser à
4 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à
21 jan J. PRATS & FILS.

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

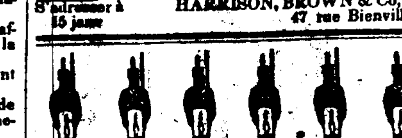

ATTENTION ! ! !—Les Chasseurs à Cheval et Gardes d'Orléans sont prévenus de venir prendre leurs billets pour le bal militaire qui aura lieu le 12 du courant. Le comité d'invitation se tiendra à la Bourse de Hewlett, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'à mercredi 10 fevrier courant.
5 fev

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de **trois mille piastres**, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOCK**, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant.
J. B. PERRAULT, Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—3O

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six. et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 62, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—3s JAMES GILLESPIE.

AVIS aux Fabricans de Charettes—Une quantité de brancards, d'essieux et de charpentes pour drays, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
4 fev 132, rue du Bassin.

PATATES d'Irlande et Whiskey—470 mannes Patates d'Irlande; d'une qualité supérieure, maintenant à bord le navire Consbrook, venant de Belfast; 4 barils Whiskey d'Irlande, 6me. preuve, à vendre par
4 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

CIGARRES—110,000 cigarres de la Havane, en débarquement du brick Crawford, à vendre par
4 fev C WORSLEY, 10, rue du Gravier.

Bureau de l'Association Consolidée—14 Janvier 1836—Cette banque tire sur l'Angleterre sur New-York.
14 janv A. MILTENBERGER, caissier.

A Louer—La maison située encoignure des rues Ste. Anne et Condé, dernièrement occupée par M. Y. Garcia. S'adresser au no. 47, rue Toulouse. 5 fev

A Louer.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette maison est bien distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.
Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—15

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.
L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.
Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—3O

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvello Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres pres de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—3O B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv E. BRUGIER.

A Louer pour prendre possession de suite.—Une maison a étage située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser à M. J. J. Mercier, rues des Remparts, encoignure Ursulines, ou rue Royale, no 172.
27 jan—6

KIRSH & Absynthe, venant directement de la Suisse, à vendre par
25 janv Fk. PERRET & GALLY.

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, à vendre par
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

Patates Allemandes—600 paniers patates Allemandes, en débarquement du navire Consbrook, à vendre par 2 fev Wm. VANCE.

Chandelles—75 caisses Chandelles de New Bedford, à vendre par FROST & Co,
3 fev rue de la Douane.

Fromages Allemands—Tête de mort, en caisses de 24 chaque, arrivant d'Amsterdam, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
28 jan 45, rue Bienville

ON a besoin de 25 Musiciens additionnels pour le GRAND OPERA ITALIEN; également de plusieurs **Choristes** tant hommes que femmes. S'adresser à James G. MAEDER
1 fev—3 au Théâtre.

UN tour d'amateur avec tous ses outils à vendre par LATASTE & BRULATOUR,
3 fev no. 11, rue Royale.

Demande—On désire acheter des actions de la Banque des Citoyens; de la Banque d'Etat de la Louisiane; et de la compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

Demande—On désire acheter une négresse qui soit excellente cuisinière; on préfererait une femme d'un certain âge. S'adresser à
3 fev Ed. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS.—10 sacs de café de St. Domingue, en toile marqués C et R furent chargés sur le dray no. 44, dans la soirée du 2 février pour être mis à bord du steamer Siam. Comme ils n'ont pas été reçus sur ce bateau, ils peuvent avoir été portés à bord d'un autre steamer. **50 Dollars** de récompense seront payés pour recouvrer le café et **100 Dollars** pour l'arrestation du voleur, dans le cas où les sacs auraient été volés. Un dray sous le no. 44, appartient à un honnête homme qui le conduit pour compte de M G Dorsey, et il est à supposer que quelque voleur se sera servi du même no 44 pour voler impunément.
4 fev HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane

Pommes de terre d'Irlande à vendre par PERKS & HALL,
4 fev no. 3, Levée, de devant.

ON demande un commis chargé des ventes dans un magasin de marchandises sèches et d'habillemens confectionnés. S'adresser, Nouvelle-Levée, no. 86. 4 fev

Marchandises—Un joli assortiment de marchandises anglaises et françaises, adaptées pour le marché du Mexique, et ayant droit au débenture, à vendre par Jno. A. PECK,
14 janv 20, rue Bienville

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Mercredi 3 Février 1836.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: Messrs. Chs. Derbigny, président, Bossier, Cuny, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Lewis, Moore, Morancy et Tête.

Sur motion, M. Moore a obtenu la permission de retirer les documents, qui accompagnaient le rapport du comité de l'année dernière, sur le pénitentiaire.

M. Labauve, de la part du comité judiciaire, auquel a été référée la pétition de divers habitants de la Nouvelle-Orléans, priant que la juridiction de la cour de la ville fut étendue, a rapporté un bill intitulé :

"Acte pour étendre la juridiction de la cour de la ville de la Nouvelle-Orléans."

Ce bill a subi sa première lecture.

M. Labranche, de la part du comité auquel avait été référé la pétition des habitants de la ville de Lafayette, demandant à obtenir une représentation plus égale dans le juri de police de la paroisse de Jefferson, a rapporté un bill intitulé :

"Acte relatif à la ville de Lafayette, et au juri de police de la paroisse de Jefferson."

Ce bill a subi sa première lecture.

M. Lacoste, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a introduit un bill intitulé :

"Acte pour diviser la paroisse de Plaquemine en districts d'élection, et pour d'autres objets."

Ce bill a subi sa première lecture.

M. Labranche, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlé le bill intitulé :

"Acte pour changer les époques de la tenue des sessions des cours de districts du 3me et 8me. districts judiciaire et pour d'autres objets."

Le secrétaire a porté le dit bill à la chambre, pour inviter l'orateur à y affixer sa signature.

Sur motion, M. Hoa a obtenu la permission de retirer des affaires non-terminées de l'année dernière, un bill relatif aux notaires publics, dans la paroisse d'Orléans.

M. Hoa, a donné avis que demain il présentera un bill intitulé :

"Acte relatif aux notaires publics."

M. Morancy, conformément à l'avis donné antérieurement a présenté un bill intitulé :

"Acte pour venir au secours d'Edward Muir" ce bill a subi sa première lecture.

M. Labranche a obtenu la permission de présenter un bill intitulé :

"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer une taxe dans l'Etat de la Louisiane, pour déterminer le mode de cotiser (assessing) et de lever la dite taxe et pour d'autres objets, approuvé le 27 de mars 1813."

Ce bill a subi sa première lecture.

M. Bossier a donné avis que demain il présentera un bill intitulé :

"Acte pour présenter des étandards aux régimens et aux bataillons de milice de l'Etat de la Louisiane."

Le secrétaire a porté à la chambre le bill passé hier, intitulé :

"Acte supplémentaire à un acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 26 de janvier 1830.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

Jeudi, 4 Février 1836.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens—Mrs. Chas. Derbigny, président; Bossier, Cuny, Hoa, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Lewis, Moore, Morancy et Tête.

M. Labranche, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlé le bill intitulé :

"Acte relatif aux élections dans la paroisse de St. Bernard."

En conséquence le secrétaire a porté le bill à la chambre pour y demander la signature de l'orateur.

Un message de la chambre des représentans apporté par M. F. Roussel, son greffier, a demandé le concours du sénat à une résolution concernant le pénitentiaire.

Le même message de la chambre des représentans a informé le sénat que le comité d'enrôlement de la chambre avait rapporté dûment enrôlé, que l'orateur avait signé, et que le président du sénat était invité à apposer sa signature au bill intitulé "Acte accordant les privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets"

Le même message a informé le sénat que le comité d'enrôlement de la chambre avait trouvé dûment enrôlés, et que l'orateur avait signé les bills provenant du sénat, intitulés :

"Acte pour venir au secours de l'Asile des Orphelins," et

"Acte pour changer les époques de la tenue des sessions des cours de district du 3me. et 8me. districts judiciaires, et pour d'autres objets."

En conséquence le président a signé lesdits bills.

ORDRE DU JOUR.

Lecture des Messages de la Chambre.

Amendements de la chambre au bill provenant du sénat intitulé "Acte autorisant le Gouverneur à acheter des armes pour le service de l'Etat"

Le sénat a donné son concours auxdits amendements et aux amendements introduits par Mrs. Labranche, Hoa et Labauve.

"Résolution concernant le Pénitenciaire."

SECONDE LECTURE.

Sur motion de M. Bossier, le Sénat a pris en considération le bill intitulé:

"Acte pour amender un acte intitulé Acte pour incorporer la Compagnie d'éclairage au moyen du gaz, et de la banque de la Nouvelle-Orléans"

Sur motion de M. Labauve, la considération de ce bill a été renvoyée jusqu'à ce que le comité nommé pour examiner les affaires de ladite banque, ait fait son rapport.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat a pris en considération la "résolution pour faire une recherche investigatrice de la situation des affaires de la Compagnie d'éclairage au moyen du gaz, et de la banque de la Nouvelle-Orléans."

Lue pour la première fois; dispensation des règles.—Passée.

Messrs. Cuny, Hoa et Labauve ont été nommés de la part du Sénat, du comité requis par la dite résolution, et elle a été portée à la Chambre.

"Acte pour restreindre la vente de liqueurs spiritueuses dans l'Etat de la Louisiane." Seconde lecture.—Résumée.

Sur motion de M. Moore pour remplir le blanc de la 6me. section, de manière à taxer les détaillans de liqueurs spiritueuses dans les paroisses à la campagne, de l'Etat à la somme de $175. L'appel nominal a été demandé, et a produit le résultat suivant:

Pour le rejet de la motion: Messrs. Bossier, Cuny, Johnson, Labauve et Lewis—5 voix.

Pour l'adoption: Messrs. Hoa, Labranche, Moore et Morancy—4 voix.

Sur motion de M. Bossier pour remplir ledit blanc des mots "vingt-cinq piastres". L'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant :

Pour l'adoption de la motion, messieurs Bossier, Cuny, Johnson, Labauve et Lewis—5 voix.

Pour le rejet: Messieurs Hoa, Labranche, Moore Morancy—4 voix.

Le Président a voté contre la motion et elle a été rejetée.

Sur motion de M. Moore de remplir ledit blanc des mots "cent piastres", l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant ;

Pour l'adoption de la motion: Messrs. Johnson, Labranche, Moore et Moancy—4 voix

Pour le rejet: Messieurs Bossier, Cany, Hoa. Labauve et Lewis—5 voix.

Sur motion de M. Hoa de remplir ledit blanc des mots "cent-cinquante piastres". L'appel nominal a été fait et a produit le résultat suivant :

Pour l'adoption: Messrs. Hoa, Labranche, Moore et Morancy—4 voix.

Pour le rejet: messieurs Bossier, Cuny, Johnson, Labauve et Lewis—5 voix.

Sur motion de M. Johnson, présentant le substitut suivant à la 6me. section. :

"Il est decreté, que les juris de police des différentes paroisses auront le droit d'imposer une taxe qui n'excèdera pas la somme de deux-cent cinquante piastres sur tous les détailleurs de liqueurs spiritueuses, et pas moindre de cinquante piastres, excepté dans les limites des villes incorporées où les susdites dispositions seront adoptées et mises en force par le Maire et le Conseil. L'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant :"

Pour l'adoption du substitut: Messrs. Johnson, Labauve, Labranche, et Morancy—4 voix.

Pour le rejet: Messrs. Bossier, Cuny, Hoa, Lewis et Moore—5 voix.

Sur motion de M. Bossier pour le rejet du bill, l'appel nominal a été demandé et a produit le résultat suivant:

Pour la rejection: Messrs. Bossier, Hoa, Johnson, Labauve et Lewis—5 voix.

Contre la rejection: Messrs. Cuny, Labranche, Morancy et Moore—4 voix.

Le bill en conséquence a été rejeté.

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux capitaines et maîtres de port, gardiens et pilotes du port d'Orléans.

Sur motion de M. Hoa, la considération de ce bill a été renvoyée à demain et a été mise à l'ordre spécial du jour.

M. Morancy de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait délivré au Gouverneur pour approbation le bill intitulé :

"Acte relatif à l'asyle des orphelins."

"Acte pour changer les époques de la tenue des sessions des Cours de District des 3me. et 8me. Districts Judiciaires, et pour d'autres objets."

Un message du Gouverneur, apporté par Mr. A. E. Forstall, son secrétaire intime, a informé le Sénat qu'il avait approuvé et signé lesdits bills

Le secrétaire intime du Gouverneur a apporté en même temps un message écrit du Gouverneur qui a été lu; le Gouverneur a présenté au Sénat la proposition de M. Rembrandt Peale de vendre à l'Etat une copie du portrait célèbre de Washington, pour $1000.

M. Labranche de la part du comité d'enrôlement a rapporté dûment enrôlé le bill intitulé :

"Acte pour amender la 7me. et la 8me. sections d'un acte intitulé "acte pour régler les ventes à l'encan, approuvé le 15 de janvier 1805."

Un message de la Chambre des Representans, apporté par M. Florian Roussel, son greffier, a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours, avec amendemens à la "résolution pour faire une recherche investigatoire des affaires de la Compagnie d'éclairage au moyen du gaz, et de Banque de la Nouvelle-Orléans." Lesdits amendemens consistaient à inviter le comité déjà nommé au sujet des affaires de ladite banque, à faire les investigations requises et à ajouter d'autres devoirs à ceux prescrits par le Sénat.

Sur motion le Sénat a donné son concours auxdits amendemens et le secrétaire en a informé la Chambre.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 4 février.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Davidson présente la résolution suivante :

"Résolu que le gouverneur de l'état de la Louisiane est et demeure par le présent invité à fournir à l'orateur de la chambre pour son usage toutes les correspondances qu'il aura tenues avec aucun des majors généraux de cet état en vertu de l'acte pour venir au secours du peuple de la Floride" laquelle a été sur motion adoptée.

Un message du sénat, par M. Davis son secrétaire, demandant la signature de l'Orateur au bill intitulé : "Acte relatif aux élections dans la paroisse de St. Bernard."

Un message du gouvernement par M. Forstall, son secrétaire privé, informant la chambre qu'il a approuvé et signé le 3 du courant les résolutions et bills suivans : "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour accorder des pouvoirs aux brigadiers-généraux de l'état de la Louisiane, approuvé le 27 mars 1835 et pour d'autres objets."

"La résolution relative à l'examen du canal conduisant au bayou Lafourche dans la paroisse Assomption au lac Verret."

"La résolution relative à une station permanente d'une force militaire suffisante à la garnison de Bâton Rouge."

"Acte pour pourvoir à la nomination de notaires publics dans et pour les paroisses de Washington, Avoyelles, Concordia et Pointe Coupée."

M. Ogden de la part du comité auquel avait été référé le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, approuvé le 1er. avril 1835" a fait son rapport en présentant ledit bill avec amendemens; lequel a subi sa première lecture tel qu'il a été amendé et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Augustin a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie du Dessèchement de la Nlle.-Orléans.

M. Marigny a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé : "Acte pour incorporer la ville de Mandeville, dans la paroisse St. Tammany."

M. Montégut conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société Hibernienne bienfaisante et universelle de la Nlle.-Orléans", lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Le même membre a donné avis qu'il présenterait sous peu les bills intitulés: "Acte relatif aux successions dans lesquelles seulement une partie des héritiers sont absens."

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à l'inspection du tabac dans la ville de la N. Orléans."

Sur motion de M. Patten, la chambre a pris en considération section par section le bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisse du lac Providence det e la Rivière Rouge."

Diverses sections ayant été adoptées avec amendemens,

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour considérer une section additionnelle;

M. Haile est appelé au fauteuil.

Après quelques instans, sur motion le comité s'est levé, le rapporteur, Mr. Haile, a rapporté que le comité général avait eu la dite section sous considération et l'avait adoptée comme la section 23me.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message du sénat par Mr. Davis son secrétaire, demandant le concours de la chambre à la résolution nommant un comité à l'effet d'examiner les affaires de la compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz et de la Banque de la Nouvelle-Orléans."

Par le même message, la chambre est informée que Messrs Cuny, Hoa et Labauve sont nommés membres du dit comité de la part du sénat.

La chambre s'est occupée de la dite résolution, laquelle ayant été adoptée avec amendements.

Sur motion, ordonné que la chambre donne son concours à la dite résolution telle qu'elle a été amendée.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre.

Mr. Brashear conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé "Acte pour défendre dans la Louisiane la violation des lois des autres états et territoires de l'Union et pour punir les personnes qui s'en rendraient coupables" lequel a subi sa première lecture, et sur motion, l'impression en a été ordonnée.

Mr Delachaise de la part du comité d'enrôlement ayant rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé "acte relatif aux élections dans la paroisse de St. Bernard.

L'orateur y a apposé sa signature.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

'Acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en deux municipalités distinctes."

Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour autoriser un certain emploi des terres publiques destinées aux écoles situées dans les paroisses de Carroll et des Natchitoches, approuvé le 2 avril 1835."

'Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à la milice de cet Etat.'

'Acte pour créer un encanteur dans et pour la paroisse de Catahoula."

'Acte pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à annuller des hypothèques et à accepter d'autres sûretés en certain cas.'

'Acte pour venir au secours de la paroisse Assomption.'

'Acte pour incorporer l'Association des Américains nés de la Louisiane.'

Le bill intitulé "acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 20 janvier 18—," a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à l'ordre spécial du jour pour lundi 8 du courant."

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain, 10 heures a. m.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner;—Salut:—Qu'il soit connu, qu'attendu que James Hopkins et Thomas Barrett, demeurant en la ville de la Nelle.-Orléans, s'est adressé à moi, W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre (en date du 5 juin 1835) rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle.-Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu Pierre Guermeur Huchet Kernion, la propriété foncière ci-après décrite, a été offerte en vente publique à l'encan pour le compte de la succession du dit feu Pierre Guermeur Huchet Kernion, le 14 juillet 1835, par F. Dutillet et Delery, encanteurs, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, et adjugée aux dits James Hopkins et Thomas Barrett comme étant les plus offrants et derniers enchérisseurs, pour le prix de sept mille six cent vingt piastres payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Une terre située dans la paroisse d'Orléans, mesurant 6 arpents et un tiers, plus ou moins de face, au chemin Gentilly, sur 20 arpens de profondeur, borné d'un côté par la terre du juge Martin, et de l'autre par celle de Charles Labedoyère Kernion.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce quatrième jour du mois de fevrier, A. D. 1836.
6 fev W. F. C. DUPLESSIS, *Régister des Tests.*

SUCCESSION de MENARD.—Vente par le register des testaments—Mardi huit mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Ménard et feu son épouse Irma Céleste Candolle, les esclaves, savoir :

1o. Ursin, mulâtre, âgé d'environ 22 ans, bon sujet, d'une faible complexion, et propre aux travaux d'une habitation.

2o. Narcisse, père, nègre, âgé d'environ 55 ans, bon sujet, charretier, charpentier, maquignon, propre aux travaux d'une habitation.

3o. Narcisse, fils, nègre, d'environ 22 ans, bon sujet, charretier, charpentier, laboureur et propre à tous les travaux d'une habitation.

4o. André, nègre, d'environ 30 ans, bon sujet, charretier, et nègre de champ.

5o. Sain-Ville, mulâtre, d'environ 13 ans, bon domestique et charretier, intelligent et bon sujet.

6o. Pouponne, négresse, d'environ 30 ans, et ses 2 enfans nommés Clémence, de 5 ans, et Victorine, de 2 ans. la dite Pouponne est marchande, un peu cuisinière, habituée aux travaux de l'habitation.

7o. Adélaïde, négresse, d'environ 55 ans, bon sujet, un peu blanchisseuse, ayant la vue basse, gardienne d'enfants.

8o. Justine, négresse, d'environ 35 ans, bonne domestique, blanchisseuse, repasseuse et négresse de confiance.

9o. Sophie, fille de Justine, âgée d'environ 16 ans, blanchisseuse et repasseuse.

10. Sannitte, négresse, âgée de 32 ans, bonne domestique et blanchisseuse.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 fev

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Caroline White, veuve de feu Samuel Richards a presenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Richards décédé intestat. Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner. d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition. Par ordre de la cour,
5 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

Madame V. ARTIGUENAVE, Professeur de Musique et de Forte Piano, élève du célèbre Jacques Hertz, a l'avantage d'informer les Dames qu'elle a quitté Paris avec l'intention de se fixer dans cette ville, pour y enseigner son art, d'après les modes simples élégants et faciles qui sont maintenant adoptés en Europe.

Madame Artiguenave compte donner leçon chez elle et se rendra aussi dans les maisons privées et les pensionnats, elle a l'honneur d'offrir pour références Monsieur Saillard, Consul de France et plusieurs personnes notables de la ville.

Rue Tremé, entre Ste. Anne et Dumaine, chez Madame Bowditch. 3 fev—6

F. C. GEORGEN, No. 70, rue Royale, offre à vendre en gros, Toile de Bretagne 7-8; Crées 8-3, 1-4; Estopilles fines: Toile de Hollande fine; batiste en pieces, et Mouchoirs; Soieries; Gros de Naples; Satin; Bas et Gants de soie; Bas de coton; Ciseaux pour tailleur; Agraffes; Hameçons; Capsules; Pistolets; Fusils; Glaces d'Allemagne; Lunettes; rasoirs Charlottes; Rocaille; Perles dorées; Chaînes; Boutons; Bourses brodées; Brosses à dents; Tabatières; Pain à cacheter; Boîtes à ouvrages; Cravattes, &c. 2 fev—6

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques soirées après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresse.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans :

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permis de leurs maîtres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS.

M. **ADRIEN**, Physicien, dont le nom et la réputation sont connus tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera Aujourd'hui 4 Fév. 1836, Une représentation aussi intéressante qu'agréable.

Cabinet de Physique.

Au milieu duquel M Adrien emploiera son art à prodiguer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.

Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.

Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames.

La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.

Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.

L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.

Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le spectacle ne laisse rien à désirer.

L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev

TEMPLE DES MAGIES.
Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73.000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espèrent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan..

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, et où sont reproduits tous les tours miraculeux faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.

Voir le programme pour les détails

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'asseieront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation commencera à 7 heures et demie. 16 janv

$30 de Récompense—Seront données à quiconque conduira au moulin à scie du faubourg Livaudais, ou à la geole, le nègre nommé **Hardy**, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 1-2 pieds; il est bien fait, de jolie mine, et parlant le français et l'anglais. Il a une cicatrice sur le côté gauche du cou, et une autre sur l'oreille gauche, une marque au-dessus de l'œil droit, et une cicatrice sur la lèvre gauche. Autrefois il appartenait à Mr. Duralde. Toute personne qui donnerait asyle à cet esclave serait poursuivie selon la rigueur des lois.
5 fev—3

CINQ Piastres de récompense—A celui qui me rammènera ou mettra à la geole, ma négresse nommée **Marthe**, qui est partie marronne depuis le 20 du mois dernier; cette négresse était sortie de prison le matin, et le soir à 8 heures elle est repartie, ayant les fers aux pieds. Elle est âgée de 20 ans environ, est maigre et petite, et marche très vite. Dans ses marronages elle cherche ordinairement à exercer son industrie, qui est de coiffer.
F. PEYTAVIN, Faubourg Delor, encoignure Calliope et Apollon.
5 fev—3

CINQ Piastres de récompense seront données à qui conduira chez M. Antoine Foucher, le nègre nommé **Voltaire**, âgé de 24 à 26 ans, taille de 5 pieds, il porte une barbe à la mode, les dents de la machoire supérieure lui manquent, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnane et un gilet de drap gris. 5 fev—3

10 piastres de Récompense—Seront données pour la négresse THEMA, partie marronne de l'habitation de Mr. Jh Verloin, le 19 de ce mois. Elle est d'une taille ordinaire; elle est très fluette, la figure rouge et longue, les dents supérieures toutes cassées. Cette négresse est encente très avancée. Il serait probable qu'elle se tint dans le chemin du Bayou, ou sur la Levée, comme revendeuse de café. Elle appartenait ci-devant à Mr. Wores. 26 jan— R. R. BRANDON.

IL a été logé dans la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivans :
TOM, appartenant à Mr. Bosse; **SALLY**, appartenant à Mr. Smart; Phanor, nègre appartenant à Mr Jones. Hannah, négresse appartenant à Mr. William. Les propriétaires sont priés de les réclamer en se conformant à la loi.
15 janv J. CHARBONNET, shériff

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maitresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
4 janv—3O

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire **les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succés qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—20,3ps

ECOLE Nouvelle de Dessin et de Peinture.—M. BIERNACKI, artiste étranger, vient d'ouvrir une école de dessin et de peinture, où par un nouveau mode d'enseignement, il mettra en quelques leçons ses élèves à même de pouvoir dessiner le portrait d'après nature avec autant de ressemblance que le ferait un élève qui aurait étudié la peinture pendant plusieurs années.

M. Biernacki enseignera aussi par un procédé nouveau et en peu de leçons à dessiner d'après nature le paysage, l'académie et le buste. Dans le même court espace de temps, il peut enseigner à peindre à l'huile les fruits et les fleurs.

M. Biernacki invite ceux qui désireraient prendre des leçons ainsi que le public en général à venir visiter son atelier, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, où chacun pourra se convaincre de l'excellence de sa méthode. Il se chargerait aussi de donner des leçons particulières si plusieurs élèves se réunissaient pour former une classe. 28 janv-6

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, Saratoga et Edward Bonafee, et offrent à vendre un superbe assortiment de bijouteries, consistant en boucles d'oreilles, chaines, épinglettes, ainsi que des pistolets de poches etc. LOUIS MUH,
26 jan—4 no. 113, rue de Chartres.

Pamphlet sur la banque de crédit mutuel—On trouvera cette brochure, avec son introduction et des réflexions de l'auteur, chez GASTON BRUSLE, libraire,
20 jan-3 encoignure des rues de Chartres et Conti.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront cette semaine plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc-d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

PECHES DU NORD GREFFES.
Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en **Pêches Greffés** à quille noyau et autres qualités. Les personnes qui désirent en obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement. Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

☞ Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à WILLIAM SMITH, Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

☞ Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage de toutes espèces reçues par les derniers arrivages de New-York et de Philadelphie. 28 jan

Pommes de Terre d'Irlande—En mannes et à vendre à bord de la barque Cambrian, capitaine Gowan, venant directement d'Irlande. S'adresser vis à vis le poteau 5 1 fev

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er février 1836.*
Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu :

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu :

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Pacannes.—6 barils en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN,
5 fev no. 36, Vieille Levée.

Aux constructeurs, plâtriers &c.—30 barils de ciment romain et 25 barils de plâtre, garantis de première qualité, en magasin et à vendre par Wm. BRYAN,
5 fev no. 36, Vieille Levée.

Couvertures de laine de qualité supérieure et à bas prix, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
5 fev 19, rue de Chartres.

Peaux de Daim—Quelques ballots en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par Wm. BRYAN,
5fev no. 36, Vieille-Levée.

Chapeaux de Feutre, nouvellement reçus—100 caisses chapeaux de castor et de loutre, blanc et noir, 200 caisses dito de roman, grands et petits, 50 caisses dito de Russie.

Aussi, chapeaux de laine, casquettes en fourures et en draps, à vendre à des prix modérés par J. EVANS & Co.
4 fev no. 10, rue de Chartres.

Chantier de bois à bruler au Nouveau Bassin.—W. E. & R. Murphy ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent d'ouvrir au Nouveau Bassin, une succursale de leur établissement où ils auront toujours en main un assortiment complet de bois de frêne et de pin, charbon de terre de Liverpool, briques à feu de Pensacole, charbon de bois, goudron, résine et coquilles.

Tous les ordres laissés à leur bureau, encoignure des rues Julia et du Nouveau Bassin, ou au Bassin Carondelet, no. 132, seront exécutés avec promptitude.
4 fev

UN jeune homme natif du pays, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, désirerait trouver à s'employer chez un négociant, il connaît la théorie, de la tenue des livres. Une lettre adressée à J. A. N. à l'arsenal, au bureau de l'adjudant général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat. 23 janv—6

AVIS—Les courtiers de commerce et d'agences industrielles qui auraient à leur disposition quelques capitaux à faire valoir pour la mise à exécution de diverses industries patentées, d'un rapport considérable et constants, sont engagés à le faire savoir à M. D. D. au bureau de l'Abeille. 3 fev—

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Catherine Héloïse Léopoldine, f. de c. l., sont invitées à les présenter immédiatement à Catherine Silfide Léopoldine, héritière bénéficiaire, rue des Remparts, entre les rues Bienville et de la Douane. 29 jan—3

AVIS—L'Hôtel de l'Amérique du Nord, situé au coin des rues Bienville et Levée, sera positivement ouvert le 1er. février prochain. Le propriétaire invite les personnes qui l'honorent de leur confiance à venir et choisir leurs appartemens.
20 jan—12,3ps J. LEBLEUX.

AVIS—On trouvera à l'établissement du soussigné, situé en face du Bassin Carondelet.
Chaux de Thomastown.
Brai, goudron en gros et petit barils.
Charbon de bois.
Sable blanc.
Bois à brûler de chêne. frêne et pin gras
Briques à feu de Baltimore et Pensacole; ditto du Lac pour construction, pavage, &c.
27 janv—4,1ps EVARISTE BLANC.

Goudron &c.—500 barrils de goudron 200 dito résine, 1400 barrils de charbon de Liverpool, ainsi qu'une grande quantité de bois de chêne, de frêne et de pin, sable et coquilles à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 jan no. 132, au Bassin.

ETABLISSEMENT du Gaz—Ayant en vente une grande quantité de **Charbon de Terre** dont on a été extrait le gaz, lequel est de première qualité, cet établissement exécutera les ordres qui seront donnés au bureau du gaz, et en enverra en petite ou grande quantité. Jas. H. CALDWELL,
1 fev président du comité.

EN débarquement du brick Borodino, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, les articles suivants, véritable remède de Le Roy, préparé par Lequoy Cottin, de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillié, des brosses à dents très fines, des peaux blanches dito et une grande quantité de flacons bouchés à l'Emeri, de toutes grandeurs. A. A. PEYCHAUD,
11 jan rue Royale, no. 123.

NOURRICE Une dame respectable désirerait trouver un nourrisson dans une famille privée. S'adresser au bureau de cette feuille. 1 fev—3

A VENDRE—Un bon Cheval et un Cabriolet. S'adresser rue Dumaine, no. 50, chez le tailleur
3 fev—3

GRAINES DE JARDINAGE.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient de transporter son magasin de graines dans la rue Conti, no. 48, entre Chartres et Royale, et qu'il tiendra constamment un assortiment de graines fraiches qui conviennent le mieux pour le pays et vendra aux prix les plus modérés.
26 janv-10 R. BEAUVAIS.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
28 janv3O M. FAUCHE COUGOT.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la dite succession à venir regler leurs comptes, ainsi que tous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON.
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc, tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—3O

Vente par le Shériff.—Paul Borée f. m. c. vs. Elisabeth B. Casse et Jean Casse.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le vingt-trois Février prochain 1836, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson à Midi, la propriété ci-après décrite appartenant Me. Marie Selomie veuve Pierre Bruno, saisie par moi dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre situé, et étant dans le faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson désigné sur le plan original du dit faubourg par le no. 3, dans l'ilet no. 4, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue Adèle, sur cent vingt pieds de profondeur avec toutes les batisses, améliorations, droits, servitudes, privilèges &c. pour payer et satisfaire la demande du plaintif. Conditions comptant.

Paroisse de Jefferson le 23 Janvier 1836.
(Signé) JACQUES CHARBONNET, jr.
jan 25 Shérif.

VINS & EAU-DE-VIE.—A vendre, par le soussigné, en débarquement du navire Ciro, de Bordeaux :
140 barriques vin de Bordeaux, St. Emilion, St. Julien, Château-Margaux, Haut-Brion et Larose.
60 barriques vin blanc, Graves, Barsac et Sauterne.
50 barriques vinaigre blanc.
4 demi-pipes et quarts de pipes eau de vie de Pelvoisin et de Dupuy.
50 caisses véritable Château Laffitte de 1831.
850 dito Latour, Haut-Brion et Larose
150 dito vin blanc, Carbonieux, Sauterne,
25 dito Hermitage blanc
300 dito vin de Pauillac, St. Estéphe et St. Julien.
22 balles d'amandes à la reine fraiches.
12 jan P. O. SORBE, 118, rue Royale.

Chapeaux de Soie.—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de soie noir; à la dernière mode et très légers, à vendre en gros et en détail, au magasin de chapeaux, No. 10, rue de Chartres.
6 fev J. EVANS & Co, 10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 13 Fevrier 1835, à midi, à l'Arcade de Banks, 46 Lots de Terre situés au faubourg Saulet, savoir :

16 lots de terre dans l'islet formé par les rues Hercule, Calliope, Grande rue, et la limite supérieure du faubourg Saulet, savoir :

1o. Les nos. 1, 3 et 5, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Hercule, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2o. Les nos. 2, 4 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

3o. Les nos. 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Calliope, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur.

4o. Les nos. 11, 13 et 15, mesurant chacun 32 pieds de face à la Grande rue, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

5. Les nos. 12, 14 et 16, mesurant chacun, 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la Grande rue, sur 127 pieds 10 pouces.4 lignes de profondeur.

8 lots de terre dans l'islet borné par les rues Bacchus, Caliope, Dryades et Clio.

6. Les nos. 3 et 6, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

7o. Les nos. 4, 5, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la même rue, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

8. Le no. 7, ayant 32 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds, 10 pouces de profondeur.

9. Le no. 8, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Clio, sur 159 pieds, 10 pouces de profondeur.

10. Le no. 9, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face au cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

11. Le no. 10, ayant 32 pieds de face aux cours des Dryades, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet borné par les rues Bacchus, Clio, Calliope et Apollon

12. Le no. 1, ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

13. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Apollon, Clio, Calliope et Bacchus.

14. Les nos. 5 et 8, ayant chacun, 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

15. Les nos 6 et 7, ayant chacun 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue Apollon, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Apollon, Clio, Calliope et cours des Dryades.

16. Le no. 3, ayant 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

17. Le no. 4, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Apollon, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Clio, Apollon, Erato et cours des Nayades.

18. Le no 1, ayant 36 pieds de face au cours des Nayades, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

19. Le no. 3, ayant 36 pieds 10 pouces 1 ligne de face au cours des Nayades, la dite face diminuant graduellement jusqu'à 129 pieds. 10 pouces 4 lignes de profondeur, de manière à donner à la ligne du fond que 16 pieds, 4 pouces 2 lignes.

20. Un lot de terre marqué No. 6, situé dans l'islet formé par les rues des Magasins, du Colisée, Barthélemy et Duplantier, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthelemi, sur une profondeur irrégulière de 169 pieds, 7 pouces 4 lignes sur la limite Est, 169 pieds, 5 pouces 1 ligne Ouest, et 46 pieds, 10 pouces 5 lignes sur la ligne du fond

5 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Magasins, Barthelemi, Colisée et Mélicerte.

21. Le no. 2, ayant 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face à la rue Mélicerte, sur 175 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur.

22 Le no. 4, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Barthélemi, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.

23. Le no. 5, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la même rue, sur 175 pieds, 10 pouces 1 ligne de profondeur.

24 Le lot marqué A, ayant 32 pieds de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

25. Le lot marqué B. 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue du Colisée, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues des Magasins, Mélicerte, Estelle et Constance.

26. Le no. 1 ayant 31 pieds, 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes profondeur.

27. Le no. 2, ayant 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

4 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance, Mélicerte, Barthélemi et Magasins.

28. Les nos. 3 et 5, ayant chacun, 32 pieds de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

29. Les nos. 4 et 6, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur.

2 lots de terre situés dans l'islet formé par les rues Constance, Mélicerte, Annonciation et Barthélemi.

30. Le no. 1, ayant 32 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière, de 172 pieds 6 pouces 5 lignes sur la limite Est, 187 pieds 4 pouces 1 1-2 sur la limite Ouest, et 35 pieds 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.

31. Le no. 2, ayant 31 pieds de face à la rue Mélicerte, sur une profondeur irrégulière de 187 pieds. 4 pouces 1 1-2 ligne sur la limite Est, 202 pieds 1 pouces 5 lignes sur la limite Ouest, et 35 pieds, 2 1-2 pouces sur la ligne du fond.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

Les actes de vente pardevant F. de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fev

PAR THOMAS C. CASH & Co.

Propriétés Foncières de grande valeur.

IL sera vendu mercredi, 17 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez:

Une propriete, autrefois appartenant à Thomas C. Cash et occupee aujourd'hui par M. Byrne, située sur le côté ouest de la rue du Camp, entre les rues St. Joseph et Delord, ayant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec l'addition d'un grand espace triangulaire du terrain situé sur les derrières, dont les deux cotés mesurent environ 48 pieds 6 pouces chacun.

Sur ce lot de terre est élevée une fort belle maison, bâtie en bois, ayant cuisine, chambres de domestique, &c., sur le derrière. Dans la cour se trouve une bonne citerne et un excellent puits; la banquette est toute neuve et en très bon état, et la palissade sur le devant est très élégante. Si l'acquéreur le désire, il pourra acheter aussi l'ameublement à un prix très raisonnable. On entrera en possession le 25 du mois prochain.

Conditions—L'acquéreur se rendra responsable du paiement d'un billet échéant du 1er. au 4 novembre prochain $5407,72-00; et d'un autre billet échéant du 10 au 13 février 1837, de $4666, 67-00. Le reste sera en un billet endossé à satisfaction, à 6 mois du jour de la vente; le tout garantis sur hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La propriété est assurée jusqu'au 1er. juin prochain, et la police d'assurance sera remise à l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur. On peut consulter un plan de la propriété, déposé à l'Arcade. 5 fev—11

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 5 janvier 1836, il sera vendu à 4 heures p. m., dans la rue de l'Esplanade, no 172, entre les rues Dauphine et Bourbon, une quantité de meubles et batterie de cuisine, abandonnés par J W Watson à ses créanciers. Conditions, comptant. 5 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de Terrains et ilets au faubourg Franklin.

SAMEDI, 20 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les terrains et ilets actuellement possédés par le fondateur dudit faubourg seront offerts en vente. Les acquéreurs à cette vente pourront jouir en commun avec le vendeur actuel ou ses successeurs, du droit de bucher sur les terres qui lui appartient jusqu'à la distance de trois ilets, des limites qui le séparent des terres de Gentilly et pourront jouir du droit de payer par anticipation moyennant un escompte de 5 par cent par an les billets qu'ils auraient à fournir en vertu de cette vente et en cas de paiement entier des deux premiers termes, d'être dispensé d'endosseur pour les autres.

Termes: Tout acquéreur ou acquéreurs qui achètera pour plus de $400 paiera par 1-4 à deux, huit, quatorze et vingt mois de date du jour de l'ouverture de la vente et celui ou ceux qui acheterait pour moins de $400 paiera par tiers à deux, huit et quatorze mois à dater comme ci-dessus. Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets domiciliés en la Nouvelle Orléans, endossés à satisfaction et portant hypotheque spéciale jusqu'à parfait paiement. Au cas de non paiement à leur échéance respective lesdits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que les tireurs ou endosseurs d'iceux puissent en aucune manière se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement desdits billets à leurs échéances respectives.

Les actes de vente se passeront chez Theodore Shegers, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs charges et frais par le voyer de la ville. 4 fev—16

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 15 Fevrier, à la Bourse Hewlett, sans reserve et pour clôre une société, 7 superbes Terrains situés en cette ville, et au centre des affaires, savoir:

No. 1. Un Terrain fesant encoignure, mesurant 17 pieds 11 pouces de face à la rue de la Levée, 62 pieds face à la rue du Quartier et à l'Hôtel de la Monnaie.

2 Un Terrain mesurant 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur 59 pieds, 7 pouces 6 lignes de profondeur.

3. Un autre Terrain 17 pieds 11 pouces face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes. Les 3 Terrains ci-dessus ont un corridor commun de 3 pieds de face à la rue du Quartier.

4. Un Terrain ayant 17 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, ou à l'Hôtel de la Monnaie, sur 53 pieds 5 pouces de profondeur.

5. Un Terrain d'encoignure ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur 62 pieds face à la rue du Quartier ou Hôtel de la Monnaie.

6. Un autre Terrain ayant 17 pieds 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur 59 pieds 7 pouces 6 1-3 lignes de profondeur.

7. Un autre Terrain ayant 17 pieds, 5 pouces 3 1-3 lignes face à la rue Galatin, sur une profondeur de 58 pieds, 5 pouces 6 lignes.

Ces trois derniers terrains ont un passage commun de 3 pieds et fesant face à la rue du Quartier

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, [illegible] 3 fev

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no 47.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par
11 jan—3O M. DE LIZARDI & Co.

HARROD & QUARLES offrent à vendre, cigarres de la Havane et de St Domingue, sucre blanc et brut; thé impérial et poudre à canon; chandelles de N Bedford et de Nantucket; cordage de chanvre et de Manille; toile à sac; huile de baleine d'hiver et d'été, huile de pour tanneurs raffinée; poudre à canon de Chelmsford; mesquereaux, harengs etc.
5 fev rue de la Douane, no 2